

Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture

Contribution de la Commission au déjeuner de travail des dirigeants
Göteborg, 17 novembre 2017

#FutureOfEurope #EURoad2Sibiu

L'ÉDUCATION: À LA SOURCE DES COMPÉTENCES ET DES EMPLOIS

ÉDUCATION, FORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Toute personne a droit à une éducation, une formation et un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de qualité, afin de maintenir ou d'acquérir des compétences lui permettant de participer pleinement à la société et de gérer avec succès les transitions sur le marché du travail.

Principe 1 du socle européen des droits sociaux

ÉTAT DES LIEUX

- ▶ Depuis son lancement en 2010, le **semestre européen** aide les États membres à poursuivre des réformes structurelles dans les domaines des compétences, de l'éducation et de la formation.
- ▶ Bon nombre de **recommandations par pays** portent sur l'éducation et la formation. À l'issue du semestre européen 2017, un total de 16 recommandations par pays¹ ont été émises à ce sujet (soit le nombre le plus élevé dans un domaine d'action spécifique).
- ▶ Depuis 2000, les États membres collaborent en vue d'améliorer et de moderniser leurs systèmes d'éducation et de formation. **Le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation** est apprécié par les États membres: c'est un outil de politique non contraignante axée sur les résultats dont ils disposent au niveau de l'UE pour concevoir leur politique éducative.

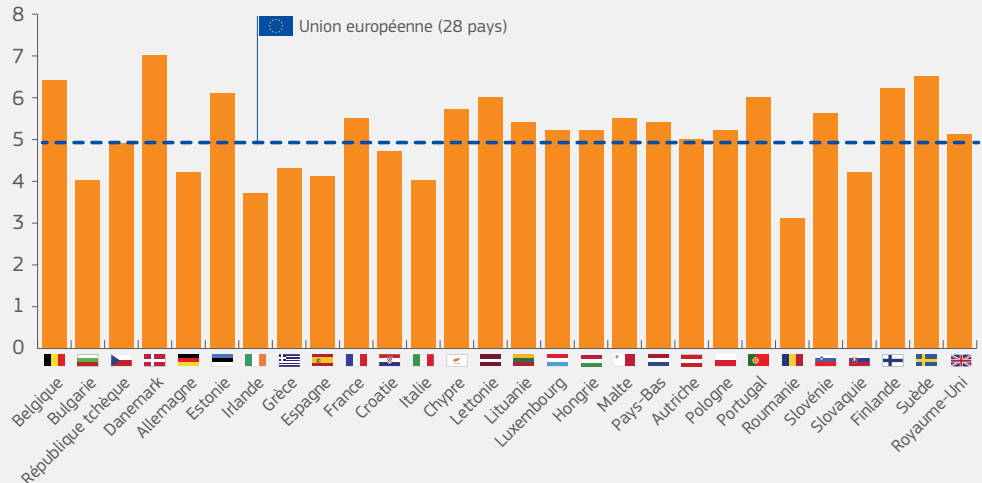
PRINCIPALES RÉALISATIONS À CE JOUR

- ▶ En 2010, l'Union européenne s'est fixé **deux objectifs dans le domaine de l'éducation** à l'horizon 2020², et elle est en bonne voie de les atteindre d'ici 2020:
 - ▷ ramener en deçà de 10 % la proportion de **jeunes en décrochage scolaire**;
 - ▷ porter à 40 % au moins la part de la population ayant un **diplôme de l'enseignement supérieur**.

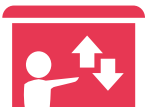
¹ La Belgique, la Bulgarie, l'Estonie, l'Irlande, l'Espagne, la France, la Croatie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, l'Autriche, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et le Royaume-Uni.

² Objectifs fixés dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

Le niveau moyen d'investissement en faveur de l'éducation dans l'UE est d'environ 5 % du PIB



Source: Eurostat, 2015



Si l'on en croit les chiffres de 2015 du programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE, les mauvais résultats scolaires dans l'UE se répercutent en grande mesure d'une génération à l'autre. En moyenne dans l'UE, 34 % des élèves en difficulté dans la population étudiante sont issus de milieux sociaux défavorisés, alors que les élèves provenant des couches sociales supérieures dont les résultats sont médiocres ne représentent que 8 % de la population étudiante.

QUE PEUT-ON ENCORE FAIRE DANS LES DEUX ANNÉES À VENIR?

- ▶ Il conviendrait d'**adapter le semestre européen**, y compris les lignes directrices pour l'emploi, au socle européen des droits sociaux, dont le premier principe concerne les compétences et l'éducation.
- ▶ **La Commission et le comité de politique économique³ devraient élaborer une analyse conjointe des dépenses publiques dans le domaine de l'éducation** qui pourrait aider les États membres à rendre leurs systèmes éducatifs plus performants et plus efficaces.

PERSPECTIVES À L'HORIZON 2025

- ▶ **Améliorer la coopération entre les institutions de l'UE et les États membres** en relançant et en actualisant le cadre pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation.
- ▶ **Renforcer le lien entre les interventions des Fonds structurels et d'investissement européens et les recommandations par pays.**
- ▶ **Faire en sorte que les instruments de financement et d'investissement de l'UE comportent un solide volet «éducation».**
- ▶ **Fixer un seuil pour l'investissement en faveur de l'éducation: au moins 5 % du PIB** pour tous les États membres, en encourageant la diversification des sources de financement.



³ Le Comité de politique économique (CPE), institué par une décision du Conseil de 1974, a pour mission de conseiller le Conseil «Ecofin» et la Commission et de contribuer à leurs travaux. Le CPE est composé de deux délégués de chaque État membre, de la Commission et de la Banque centrale européenne.

Il conviendrait d'aligner le niveau d'ambition politique sur les moyens d'action et de l'intégrer dans la réflexion à venir sur les finances de l'UE.